Motion (1378)

concernant les mesures de soutien scolaire et parascolaire pour les enfants et les adolescents à QI élevé ou « surdoués »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu'entre 3% et 5% des enfants et des adolescents scolarisés sont dits « surdoués » en référence à leur QI (quotient intellectuel) supérieur ou égal à 132, soit environ 3000 élèves à Genève ;
- qu'un haut QI ne se voit pas forcément lors d'un entretien psychologique ou par un comportement particulier en classe ;
- que les surdoués pensent et apprennent différemment des autres enfants et adolescents ;
- qu'à l'instar de tous les enfants et adolescents, les surdoués doivent aussi affronter de vrais défis intellectuels et pour les filles, se faire accepter en dépit de traits de caractère liés à la surdouance jugés souvent peu « féminins » ;
- que parfois, la meilleure possibilité d'enrichissement de l'enseignement des enfants surdoués est encore apportée par leurs parents ;
- que trop peu est encore connu sur la qualité des tests de dépistage de la surdouance, sur la nature des différences d'intelligence entre enfants surdoués et sur l'efficacité à long terme des modèles pédagogiques spécifiques,

invite le Conseil d'Etat

- à traiter la surdouance dans toutes les phases d'élaboration des projets pédagogiques et des recherches ;
- à prendre toutes mesures visant à former les enseignants à la reconnaissance de ces enfants ;
- à rendre la pratique du QI courante et gratuite de la part des services spécialisés ;
- à prendre toutes mesures visant à introduire la pratique « d'entretiens guidants » assurés par les enseignants pour favoriser les propres capacités autodidactes de ces élèves sans les « étouffer » dans un modèle d'enseignement, et d'aider les jeunes filles à mieux s'accepter ;

ATAR ROTO PRESSE – 450 ex. – 09-2005

- à offrir des programmes d’enrichissements scolaires aux élèves qui en font la demande durant toute leur scolarité et non pas seulement au cours de l’enseignement primaire ;
- à soutenir les groupes d’entraide de parents d’enfants et d’adolescents « surdoués » en intégrant les associations existantes à Genève ;
- à consacrer des moyens de recherche pour évaluer l’efficacité des tests de dépistage de la surdouance, mieux connaître les différentes natures de l’intelligence des « surdoués » et évaluer l’efficacité des modèles pédagogiques qui leur sont dévolus.